



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue à 20 h, le vendredi 4 décembre 2020, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents:

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Anik Bois
Don Saliba

Poste vacant
Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Gilles Ladouceur assiste à la séance par audioconférence.

Les membres du conseil sont présents, mais la séance ordinaire est à huis clos.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Ordre du jour – Adoption.
- 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2020 – Adoption.
- 1.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2020 – Adoption.
- 1.5 Avis de motion du règlement 513-2021 concernant certaines normes additionnelles sur les chiens et autres animaux.
- 1.6 Projets d'agrandissements des écoles St-Pie-X et de Saint-Cœur-de-Marie des Municipalités de Papineauville et de Ripon – Demande d'appui.
- 1.7 Demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour alléger les rapports exigés en matière de la gestion de l'eau potable.
- 1.8 Vœux des fêtes à publier avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier - Autorisation.
- 1.9 RIM (Réseau Information Municipale) – Renouvellement d'abonnement.
- 1.10 Activités de plein air de Ripon - Demande de partenariat intermunicipal.
- 1.11 Fondation santé Gatineau – Demande d'aide financière.
- 1.12 Modification de la résolution 245-10-2020 – Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2020-2021.
- 1.13 Modification de la résolution 246-10-2020 - Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Rapports administratifs - Dépôt.
- 2.2 Correspondance – Dépôt.
- 2.3 Affectation au poste de surplus accumulé affecté pour l'engagement 2021 - Autorisation.
- 2.4 Lancement d'appel d'offres sur le SEAO pour le nouvel hôtel de Ville – Autorisation.
- 2.5 Contrat pour l'archivage des données numériques de la Municipalité - Renouvellement.
- 2.6 Résolution 279-11-2020 – Inspecteur temporaire – Modification.
- 2.7 Approbation de la grille salariale.



No de résolution
ou annotation

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Facturation des travaux de réfection au chemin de la Baie-de-l'Ours – Partage des coûts avec la Municipalité de Montpellier.
- 4.3 Virement de crédit – Autorisation.
- 4.4 Remboursement de postes budgétaires – Autorisation.

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Rencontres et comités – Suivi du maire.
- 5.2 Infolettre du mois de décembre et calendrier du CDMR.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Programme de formation pour « Pompier 1 » et autres formations pour 2021.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Résultat d'un appel d'offres par invitation pour l'achat de portes et ses installations au 544, chemin du Tour-du-Lac.
- 7.2 Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Compte-rendu du CCU – Dépôt.
- 8.2 Dérogation mineure 2020 -00007 – 467, chemin des Mésanges.
- 8.3 Dérogation mineure 2020 -00008 – 564, rue Hilaire.
- 8.4 Dérogation mineure 2020 -00009 – 440, chemin Stéphane-Richer.
- 8.5 Mandat – dossier devant la Cour supérieure #550-17-011848-205.
- 8.6 462 chemin Sabourin – Autorisation de poursuite.
- 8.7 Appel d'offres public – Services professionnels d'ingénierie pour une étude résultant d'une première évaluation de la sécurité du barrage lac Barrière (X0002813) – Résultat.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Organisation du Noël des enfants du Comité des loisirs de Lac-Simon. (Suivi)
- 10.2 Demande du Club Quad Petite-Nation de droit de passage sur le chemin du Tour-du-Lac, la Route 315 et le chemin Pilon.
- 10.3 Paniers de Noël – Distribution de la BAPN.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte.



No de résolution
ou annotation

1.1

311-12-2020
Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Descoeurs
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

312-12-2020
Ordre du jour - Adoption

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait du point 2.7 – Approbation de la grille salariale.

Retrait du point 4.3 – Virement de crédit.

Retrait du point 4.4 – Remboursement de postes budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

313-12-2020
Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 6 novembre 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

314-12-2020
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 20 novembre 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.5

Avis de motion du projet de règlement 513-2021 concernant certaines normes additionnelles sur les chiens et autres animaux

Le conseiller Don Saliba donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 513-2021 concernant certaines normes additionnelles sur les chiens et autres animaux.

1.6

315-12-2020

Projets d'agrandissements des écoles St-Pie-X et de Saint-Cœur-de-Marie des Municipalités de Papineauville et de Ripon - Demande d'appui

CONSIDÉRANT les demandes d'appuis des Municipalités de Papineauville et de Ripon pour des projets d'agrandissements des écoles St-Pie-X et Saint-Cœur-de-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre dernier, le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV), a adressé au ministère de l'Éducation, cinq demandes d'ajout d'espace, dont celles-ci après indiquées, étant les seules sur le territoire de la MRC de Papineau, à savoir :

- École St-Pie-X de Papineauville, pour la reconstruction d'une école de quatorze classes sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;
- École Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, pour l'agrandissement de quatre classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Papineauville et de Ripon unissent leurs forces dans ces demandes et qu'elles considèrent prioritaires pour les enfants et les employés des établissements de la région de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Simon appui les Municipalités de Papineauville et de Ripon pour les projets d'agrandissements des écoles St-Pie-X et Saint-Cœur-de-Marie.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

316-12-2020

Demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour alléger les rapports exigés en matière de la gestion de l'eau potable

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour alléger les rapports exigés en matière de la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de responsabilités sont transférées aux municipalités;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Simon appui la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans leur demande au ministre Mathieu Lacombe, député de la circonscription de Papineau d'intervenir auprès du gouvernement afin que les rapports exigés en matière de la gestion de l'eau potable soient allégés.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.8

317-12-2020

Vœux des fêtes à publier avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Chénéville, de Duhamel et de Montpellier s'unissent à Lac-Simon pour offrir à la population leurs vœux des fêtes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise un partage d'espaces publicitaires au cahier de Noël dans le Journal Petite-Nation ainsi que dans le Journal Les 2 Vallées, des vœux pour la période des Fêtes, et ce, pour une page complète dans chaque journal avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier;

QU'à la suite du partage entre les quatre municipalités la dépense de 333,75 \$, plus les taxes applicables, soit payable par la Municipalité de Lac-Simon;

QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-11000-341.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

318-12-2020

RIM (Réseau Information Municipale) – Renouvellement d'abonnement

CONSIDÉRANT l'utilité et les informations provenant du réseau d'information municipal du Québec;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE la municipalité de Lac-Simon adhère pour l'année 2021 au réseau d'information municipal du Québec pour un montant de 160 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

319-12-2020

Activités de plein air de Ripon - Demande de partenariat intermunicipal

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Ripon d'un projet de partenariat intermunicipal pour la saison hivernale 2020-2021 au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

CONSIDÉRANT QU'il y a six (6) Municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) est également intéressée à orchestrer pour une seconde année, un projet de partenariat intermunicipal au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Simon accorde un déboursé de 650 \$ à la Municipalité de Ripon pour les services suivants :

- L'entière gratuité pour le stationnement et l'accès au parc pour les citoyens des municipalités participantes (sur présentation d'une preuve de citoyenneté);



No de résolution
ou annotation

- Une réduction de 15 % sur toute location en hébergement (* valide du dimanche au jeudi seulement) aux citoyens des municipalités participantes (sur présentation d'une preuve de citoyenneté);
- Une location gratuite du chalet Stéphane-Richer #44, à chacune des municipalités participantes (* valide du lundi au jeudi seulement), pour une rencontre de travail, réunion d'employés, etc.;
- Une publicité de la Municipalité de Ripon/Parc des Montagnes Noires de Ripon pour promouvoir le partenariat avec les municipalités participantes et pour inviter leurs citoyens à venir découvrir ce merveilleux site d'activités de plein air;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701170-341.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

320-12-2020
Fondation Santé Gatineau – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Fondation Santé Papineau;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le conseil accorde un déboursé de 500 \$ à la Fondation Santé Papineau;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

321-12-2020
Modification de la résolution 245-10-2020 – Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a proposé le 19 novembre dernier un contrat moral aux Québécois pour le temps des Fêtes;

CONSIDÉRANT le confinement de 4 jours avant et après le temps des Fêtes;

CONSIDÉRANT la situation pandémique du COVID-19 au Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 245-10-2020 autorisant la fermeture des bureaux de la Municipalité du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le conseil autorise la fermeture des bureaux de la Municipalité du 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement;

ET QUE les journées des 21 et 22 décembre soient payées aux employés par la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.13

322-12-2020
Modification de la résolution 246-10-2020 - Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

CONSIDÉRANT la résolution 246-10-2020 adoptant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT les élections municipales prévues le 7 novembre 2021;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil modifie la date de la séance du mois du 5 novembre 2021 au calendrier des séances du conseil au 19 novembre 2021;

QUE ce conseil adopte la modification au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;

MOIS	JOUR & DATE	HEURE
Janvier 2021	Vendredi le 8	20 h
Février 2021	Vendredi le 5	20 h
Mars 2021	Vendredi le 5	20 h
Avril 2021	Vendredi le 9	20 h
Mai 2021	Vendredi le 7	20 h
Juin 2021	Vendredi le 4	20 h
Juillet 2021	Vendredi le 2	20 h
Août 2021	Vendredi le 6	20 h
Septembre 2021	Vendredi le 3	20 h
Octobre 2021	Vendredi le 1	20 h
Novembre 2021	Vendredi le 19	20 h
Décembre 2021	Vendredi le 3	20 h

QU'un avis public soit affiché aux deux endroits prévus par la municipalité, ainsi que publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Rapports administratifs - Dépôt

Les rapports administratifs du mois de novembre sont déposés.

2.2

Correspondance - Dépôt

La correspondance du mois de novembre est déposée.

PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net.

2.3

323-12-2020

Affectation au poste de surplus accumulé affecté pour l'engagement 2021 - Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'un montant de 75 985 \$ alloué aux municipalités en raison de la situation exceptionnelle (COVID-19) subvention du gouvernement fédéral, la directrice générale demande l'autorisation de transférer ce montant dans un compte de surplus accumulé affecté jusqu'à la réalisation de cette dépense;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à affecter le montant de 75 985 \$ au surplus accumulé affecté au poste budgétaire 59-13100-012, soit 52 240 \$ en décembre 2020 et 23 745 \$ d'ici mars 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2.4

324-12-2020

Lancement d'appel d'offres sur le SEAO pour le nouvel hôtel de Ville – Autorisation

CONSIDÉRANT les résolutions 306-10-2019, 101-05-2020 et 122-05-2020;

CONSIDÉRANT la signature du contrat de résiliation, quittance et transaction le 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de voir à la reprise des travaux par le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la réalisation du projet de rénovation du nouvel hôtel de ville sis au 544, chemin du Tour-du-Lac;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil autorise le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la réalisation du projet de rénovation du nouvel hôtel de ville sis au 544, chemin du Tour-du-Lac, dans les plus brefs délais;

QUE l'avis de cet appel d'offres soit publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appels d'offres du Québec (SÉAO);

QUE le conseil mandate monsieur Pierre Tabet, architecte, à lancer et à administrer cet appel d'offres, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon;

QUE monsieur Tabet soit également responsable des demandes d'informations, de l'émission d'addendas et des visites de chantier, le tout dans le respect des lois et des règlements applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

325-12-2020

**Contrat pour l'archivage des données numériques de la Municipalité –
Renouvellement**

CONSIDÉRANT QU'il est important de sauvegarder nos données à l'extérieur de l'hôtel de ville advenant un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Groupe DL Solutions informatiques pour l'archivage externe des données du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 1 320 \$ plus les taxes applicables à la firme Groupe DL Solutions informatiques pour l'archivage externe des données 2020-2021;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-414.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

326-12-2020

Résolution 279-11-2020 – Inspecteur temporaire – Modification

CONSIDÉRANT la résolution 279-11-2020 indiquant la prolongation de l'inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'environnement jusqu'au 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le congé de maladie de l'adjointe au directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la période d'embauche de l'inspecteur temporaire soit prolongée jusqu'au 31 janvier 2021 et aux mêmes conditions.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

327-12-2020

Liste des chèques et des prélèvements – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de novembre, totalisant la somme de **169 919,99 \$** et portant les numéros 17018 à 17106;
- Dépôts directs totalisant la somme de **153 769,86 \$**
- Prélèvements totalisant la somme de **245 906,59 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 25 octobre au 21 novembre 2020, pour un montant total de **92 681,75 \$**;
- Rémunération des élus du mois de novembre 2020 pour un montant total de **7 868, 68 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Siska, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Louise Siska, directrice générale et secrétaire-trésorière

4.2

328-12-2020

Facturation des travaux de réfection au chemin de la Baie-de-l'Ours – Partage des coûts avec la Municipalité de Montpellier

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Municipalité de Montpellier et la nôtre pour l'entretien d'une section du chemin mitoyen de la Baie-de-l'Ours;

CONSIDÉRANT les travaux de rechargement de matériaux granulaires et des travaux d'asphaltage effectués sur environ 130 mètres de longueur sur le chemin de la Baie-de-l'Ours à l'automne dernier;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le conseil autorise de déboursier 50 % de la facture no #77 soit un montant de 16 674,30 \$;

QUE cette dépense s'applique au programme d'investissement pour les travaux de chemins, au poste 23-04000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

5. COMMUNICATIONS

5.1

Rencontres et comités – Suivi du maire

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de novembre.

5.2

Infolettre du mois de décembre et calendrier du CDMR

Monsieur le maire mentionne que l'infolettre du mois de décembre et le calendrier des matières résiduelles et recyclables 2021 seront transmis par la poste à tous les contribuables dans la semaine du 7 décembre.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

329-12-2020

Programme de formation pour « Pompier 1 » et autres pour 2021

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT la résolution 132-05-2019 – Projet d'entente pour la formation des pompiers avec la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon prévoit la formation de huit (8) pompiers soient de quatre (4) pompiers pour poursuivre le programme de formation « Pompier I » et d'un (1) pompier pour les programmes de « MDO (Matière Dangereuse Opération) et Auto-sauveteur » et de trois (3) pompiers pour la formation « Pompier 1 » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service incendie et de son adjoint;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil autorise messieurs Steeve Turpin, Claude Dumais, Dominique Bérard pour poursuivre la formation de « Pompier 1 » et Nicolas Larose pour la formation « MDO (Matière Dangereuse Opération) et Auto-sauveteur » et autoriser messieurs Kevin Hébert, Benoit Baril et Danicarl Deschatelets-Proulx pour la formation de « Pompier 1 » à participer à ces différentes formations durant l'année 2021;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-22000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

330-12-2020

Résultat d'un appel d'offres par invitation pour l'achat de portes et ses installations au 544, chemin du Tour-du-Lac



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été lancé à trois soumissionnaires pour l'achat de portes et de ses installations au 544, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à cette invitation et que le résultat est le suivant :

- FENPRO inc. 35 600 \$

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil retient l'offre de Service de FENPRO inc., pour un montant n'excédant pas 35 600 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de portes et de ses installations;

QUE ces dépenses s'appliquent au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

**331-12-2020
Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Simon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Simon approuve les dépenses d'un montant de 18 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Compte-rendu du CCU – Dépôt

Le compte-rendu de la réunion du CCU du 6 novembre 2020 a été déposé aux membres du conseil.

8.2

332-12-2020

Dérogation mineure 2020 -00007 – 467, chemin des Mésanges

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-00007 déposée par le propriétaire du 467, chemin des Mésanges, en vue de permettre la construction d'un garage rattaché au bâtiment principal qui créerait un empiètement dans la marge de recul avant de 10 mètres prescrite pour la zone O9-H, en contravention de l'article 87 du *Règlement de zonage U-12*;

CONSIDÉRANT le croquis de localisation déposé par le requérant à l'appui de sa demande, qui indique que le bâtiment principal actuel aurait une marge de recul avant d'environ 9,45 mètres (31 pieds) et que la construction projetée ramènerait cette marge de recul avant à 3,35 mètres;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation de la propriété, sous la minute 2678 de l'arpenteur-géomètre François Gauthier, qui indique que le bâtiment principal actuel a plutôt une marge de recul avant de 7,2 mètres (23' 7");

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée pour un garage d'une largeur de 6,1 mètres (20 pieds) aurait plutôt pour effet de ramener la marge de recul avant, après construction, à 1,1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction projeté serait probablement assujéti à une seconde demande de dérogation mineure pour son implantation dérogatoire en marge latérale gauche, quoique cet aspect n'est pas visé par la demande de dérogation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée peut difficilement être qualifiée de mineure;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder la dérogation ne prive pas le propriétaire de la possibilité d'implanter un bâtiment accessoire ailleurs sur le terrain et que, par conséquent, le critère du préjudice sérieux n'est pas satisfait;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 18 novembre 2020 dans Info Petite-Nation et affiché aux deux endroits prévus par le conseil, avis dont copie a été envoyée par la poste aux voisins immédiats conformément à la résolution 299-10-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de sa rencontre du 6 novembre 2020;

Il est proposé par Madame Anik Bois

Et résolu

QUE le Conseil endosse la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure 2020-00007.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

333-12-2020

Dérogation mineure 2020 -00008 – 564, rue Hilaire

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-00008 déposée par le propriétaire du 564, rue Hilaire, visant à régulariser une situation existante, soit la présence d'un garage qui excède la superficie au sol du bâtiment principal, en contravention de l'article 109.1 du *Règlement de zonage U-12*;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la dérogation mineure accordée par la résolution 208-09-2017 et les conditions y rattachées;

CONSIDÉRANT le permis de construction #2017-0360 qui reprend les conditions d'octroi de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'historique du dossier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés à la suite de la délivrance du permis #2017-0360 n'ont pas été exécutés conformément aux conditions d'émission du permis;

CONSIDÉRANT QUE le critère d'évaluation des demandes de dérogation pour des travaux déjà exécutés, visé à l'article 14, alinéa 1, paragraphe 5° du *Règlement sur les dérogations mineures U-15*, ne peut pas être invoqué et retenu;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 18 novembre 2020 dans Info Petite-Nation et affiché aux deux endroits prévus par le conseil, avis dont copie a été envoyée par la poste aux voisins immédiats conformément à la résolution 299-10-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de sa rencontre du 6 novembre 2020;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure 2020-00008.

CONTRE = 1 (Gilles Ladouceur)

POUR = 4

ADOPTÉE à la majorité

8.4

334-12-2020

Dérogation mineure 2020 -00009 - 440, chemin Stéphane-Richer

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-00009 déposée par le propriétaire du 440, chemin Stéphane-Richer, visant à permettre une distance de 6 mètres entre un bâtiment et une voie de circulation située sur le terrain d'une copropriété divisée, en contravention de la disposition prévue à l'article 81.1, alinéa 1, paragraphe 4° du *Règlement de zonage U-12*, lequel fixe une telle distance à un minimum de 15 mètres dans la zone O5-Rec;

CONSIDÉRANT les faits suivants :

- Si la demande peut difficilement être qualifiée de mineure, il faut l'évaluer eu égard aux critères d'évaluation prévus par la loi et le règlement;
- La voie de circulation existante qui desservira la copropriété ne peut desservir aucun autre terrain, car elle est sans issue;
- Le préjudice causé par l'accord de la dérogation sur les propriétés voisines est faible ou nul puisque la voie de circulation ne dessert aucun autre terrain;
- L'application réglementaire d'un recul de 15 mètres par rapport au chemin existant nécessiterait davantage de déboisement dans un secteur en pente, ce qui en sus d'un préjudice personnel au demandeur, représente un préjudice collectif;
- La dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 18 novembre 2020 dans Info Petite-Nation et affiché aux deux endroits prévus par le conseil, avis dont copie a été envoyée par la poste aux voisins immédiats conformément à la résolution 299-10-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de sa rencontre du 6 novembre 2020;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le moratoire sur les résidences de tourisme décrété par le règlement RCI 01-2019;

CONSIDÉRANT plusieurs avis écrits et verbaux du Service de l'urbanisme et de l'environnement aux propriétaires concernant la non-conformité de l'usage;

CONSIDÉRANT les dispositions de protection des rives, du littoral des plaines inondables et des milieux humides prévues au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les importantes activités illégales de remblai qui ont eu lieu le 20 novembre 2020 dans un milieu humide, dans la rive et sur le littoral du lac Barrière, en marge de cette propriété, et en présence d'un des deux copropriétaires;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le Conseil mandate la firme Beaudry, Bertrand s.e.n.c.r.l. pour introduire un recours en justice contre les propriétaires du 462, chemin Sabourin, à Lac-Simon, pour obtenir une ordonnance du tribunal pour :

- Faire cesser l'usage d'hébergement touristique non conforme au règlement de zonage en vigueur;
- Les contraindre à retirer entièrement le remblai effectué illégalement;
- Après caractérisation et délimitation des milieux humides et hydriques, restaurer et remettre à l'état naturel la totalité de la rive, du littoral et du milieu humide impactés.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.7

337-12-2020

Appel d'offres public – Services professionnels d'ingénierie pour une étude résultant d'une première évaluation de la sécurité du barrage lac Barrière (X0002813) – Résultat

CONSIDÉRANT la résolution 290-11-2020 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'ingénierie pour la production d'une première étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0002813;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2020-01 affiché sur SEA0, visant l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour la production d'une première étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0002813, ainsi qu'un addenda;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions des articles 16 et 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages* (RLRQ, c. S-3.1.01) et de l'article 78 du *Règlement sur la sécurité des barrages* (RLRQ, c. S-3.1.01, r.1), la Municipalité est tenue de faire effectuer une étude par un ingénieur visant à en évaluer la sécurité et que cette étude parvienne au ministre au plus tard en avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer à la *Loi sur la sécurité des barrages*;

CONSIDÉRANT les deux soumissions conformes reçues avant l'échéance du 26 novembre 2020, à 11 h;

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation des offres basées à la fois sur une analyse qualitative et sur le prix forfaitaire soumis, conformément au *Règlement 500-2018 relatif à la gestion contractuelle* et à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal* (RLRQ, c. C.27-1.);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus par les différents soumissionnaires à la suite de l'analyse de leur offre par le comité d'évaluation;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le conseil adjuge le contrat visant l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour la production d'une première étude d'évaluation de la sécurité du



No de résolution
ou annotation

barrage X0002813 obtenu le score final le plus élevé, soit la firme CIMA+ pour un montant forfaitaire de 30 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Organisation du Noël des enfants du Comité des loisirs de Lac-Simon – Suivi

Madame Anik Bois explique le déroulement de la programmation des activités de la journée du Noël des enfants le 19 décembre prochain sur invitation au 105, chemin du Parc.

La programmation des activités de la journée sera affichée sur le site Internet et de la publicité sera préparée et circulera sur le territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

338-12-2020

Demande du Club Quad Petite-Nation de droit de passage sur le chemin du Tour-du-Lac, la Route 315 et le chemin Pilon

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la résolution 2019-12-2041 du Club Quad Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ suggère que les quads accèdent à la Route 315 en provenance du chemin Tour-du-Lac où la visibilité est meilleure dans les deux sens;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le conseil n'accorde pas le droit de passage aux quads sur le chemin Pilon entre la route 315 et le chemin du Tour-du-Lac;

ET QUE le conseil accorde aux quads le droit de passage sur une distance de 0.4 km sur le chemin du Tour-du-Lac, entre la route 315 et le chemin Pilon.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3

339-12-2020

Paniers de Noël – Distribution de la BAPN

CONSIDÉRANT QUE la Banque Alimentaire de la Petite-Nation distribue des paniers de Noël aux plus démunis;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil débourse un montant supplémentaire de 1 500 \$ à la Banque Alimentaire Petite-Nation;

ET QUE le conseil s'engage à remettre un cadeau d'une valeur de 50 \$ dans chacun des six paniers de Noël pour un total de 300 \$;



No de résolution
ou annotation

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Madame Chantal Crête mentionne qu'en raison des restrictions sanitaires et de l'âge des personnes faisant parti du comité MADA, les réunions sont suspendues pour l'instant.

L'affiche pour le parc de l'Amitié sera installée au printemps.

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

13.1

340-12-2020
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Descoeurs
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 15.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Louise Sista
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

